



Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Publié le  
ID : 029-212901110-20221215-20221215\_3-DE

# COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

[COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr](mailto:COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr)

[www.lanhouarneau.fr](http://www.lanhouarneau.fr)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept du mois d'octobre à 20H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENNEC, Maire.

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>REUNION DU : 15 décembre 2022 CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	<b>Date de convocation : 8 décembre 2022 DELIBERATION N° 20221215 - 3</b>
<b>Élus présents :</b>	<b>Éric PENNEC, Maire, Gilbert LE MENN, Stéphane RIOU, Josée FALC'HUN, Adjoints au Maire, Francis MOINE, Bernard TORCHEN, Françoise LE BORGNE, Anne-Sophie LE GOFF, François KERBOUL, Cyril VOURCH, Gwénola BEYER, Séverine GUEGUEN, Noémie QUÉRÉ, Conseillers municipaux</b>
<b>Élus excusés :</b>	<b>Marc BODENNEC donne pouvoir à Séverine GUEGUEN Dominique DEROFF donne pouvoir à Françoise LE BORGNE</b>
<b>Élus absents :</b>	<b>0</b>
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>François KERBOUL</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Éric PENNEC</b>

## Délibération 3 : Avenant n°1 au contrat d'étude avec l'entreprise SAFEGE pour l'Extension de l'assainissement collectif

Le Maire rappelle que l'entreprise SAFEGE, par délibération du 20 mai 2021, a été retenue dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension de l'assainissement collectif, pour sa mise en route et le contrôle de son bon fonctionnement.

L'augmentation significatif des coûts n'a pas permis à la commune de réaliser l'ensemble du projet initial.

Le Bureau d'Études SAFEGE a été sollicité pour sectoriser la commune afin de prioriser la mise en œuvre des travaux et lancer une nouvelle consultation sur les secteurs suivants :

### P3 Calvaire et Rue Calvaire :

Linéaire gravitaire : 354,8

Linéaire Reft : 189,90

Nombre de branchements : 27



Montant HT : 184.527,02 €  
 Lot PR : 62.000,00 € HT  
 Lot contrôlés : 4.437,954 €  
 Montant Total : 250.964,97 €

#### P4 Pins et Cité des Pins

Linéaire gravitaire : 600,2  
 Linéaire Reft : 121,2  
 Nombre de branchements : 34  
 Montant HT : 255.895,41 €  
 Lot PR : 62.000,00 € HT  
 Lot contrôlés : 6.539,58 €  
 Montant Total : 324.434,99 €

Dès lors, le montant du contrat avec le Bureau d'Étude Safège doit être revu comme suit :

Détail estimatif					
N°	Désignation	U	Qté	Prix Unitaire € HT	Montant € HT
<b>DCE</b>					
1.1	Sectorisation des travaux et nouveau DCE	Ft	1	1.952,60 €	1960,00 €
				<b>Total DCE</b>	<b>1960,00 €</b>
<b>AMT</b>					
2.1	Analyse des offres et mise au point de la deuxième consultation	Ft	1	1.950,50 €	1.955,00 €
Acompte : les éléments de mission seront facturés à l'avancement				<b>Total - AMT</b>	<b>1.955,00 €</b>
<b>Total général (€HT)</b>					<b>3.915,00 €</b>
TVA			20 %		
<b>Total Général (€ TTC)</b>					<b>4.698,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°1 et de la sectorisation proposée par le Bureau d'Étude ;



## Délibération

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;**

**Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;**

**Vu la délibération 20210521 du Conseil Municipal portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la société SAFEGE**

**Considérant la nécessité de signer un avenant de modification du contrat initial avec l'entreprise SAFEGE et de lancer la consultation de réalisation du projet d'extension de l'assainissement collectif pour les secteurs susvisés ;**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver l'avant n°1 au contrat avec l'entreprise SAFEGE pour un montant de 3.915,00 euros HT relatif à la reprise découpage sectorisation des travaux pour le projet d'extension de l'assainissement collectif**
- **D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces s'y afférant ;**
- **De lancer la consultation pour la mise en œuvre des travaux d'extension de l'assainissement collectif pour les secteurs P4 Pins et Cités des puis et P3 – Calvaire et rue Calvaire.**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y affèrent.**

**A Lanhouarneau, Le 22 décembre 2022**

**M. François KERBOUL, Secrétaire**

Certifié exécutoire par publication le  
Par délégation du Maire,  
et transmission en Préfecture le

**M. le Maire, Eric PENNEC**